

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 21 décembre 2021 à 20h00 sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1)	Marc Champagne (siège 4)
Danielle Joly (siège 2)	Mélanie Lampron (siège 5)
Gilles Dion (siège 3)	André Benoît (siège 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, Madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue à 20h06.

4044-21-12-84 CONSTATATION DE LA LÉGALITÉ DE L'ASSEMBLÉE

IL A ÉTÉ CONSTATÉ de la légalité de l'avis de convocation par le conseiller André Benoît.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4045-21-12-85 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4046-21-12-86 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

La directrice générale dépose, tel que requis à LERMQ, le calendrier des assemblées régulières du conseil municipal pour l'année 2022. Il est à noter que les assemblées se tiendront à 19h00 à compter du mois de janvier 2022.

11 janvier 2022	8 février 2022	8 mars 2022
12 avril 2022	10 mai 2022	14 juin 2022
12 juillet 2022	9 août 2022	13 septembre 2022
11 octobre 2022	9 novembre 2022	13 décembre 2022

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par le conseiller Gilles Dion d'accepter tel que présenté le calendrier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4047-21-12-87 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA TAXATION 2022

Un avis de motion a été déposé par la conseillère Mélanie Lampron sur la présentation du premier projet de règlement sur la taxation 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4048-21-12-88 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA TAXATION 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel d'adopter le premier projet de règlement sur la taxation 2022 tel que soumis par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte.

4049-21-12-89 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Danielle Joly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière